

	<p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p>	<p align="center">n° d'ordre 24132</p>
---	--	---

SEANCE du : 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 18 juin 2024.

ETAIENT PRESENTS

Thierry BAUDOUIIN	Pierre BUREAU	Pascal GABILY	Pierre MORIN
Anne-Marie BARBIER	Sandra CAILTON	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Philippe BARON	Yannick CHARRIER	Marie JARRY	Alain ROBIN
Bérangère BAZANTAY	Bruno COTHOUIS	Constance MACKOW	Anne ROUX
Florence BAZZOLI	Sandrine DELUGEAU, <i>jusqu'à 20h00</i>	Emmanuelle MENARD	Marinette TALLIER
Bruno BODIN	Stéphanie FILLON	Jean-François MOREAU	Véronique VILLEMONTAIX
Anita BRIFFE	Pascale FERCHAUD	Nathalie MOREAU	
Hélène BROSSEAU	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, <i>à partir de 19h15</i>	Jean-François MORIN, <i>à partir de 19h05</i>	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

Rodolph THIBAudeau, pouvoir à Constance MACKOW	Jamel CHENIOUR, pouvoir à Bruno COTHOUIS	Philippe ROBIN
Jean-François MORIN, pouvoir à Hélène BROSSEAU <i>jusqu'à 19h05</i>	Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, <i>jusqu'à 19h15</i>	Sandrine DELUGEAU, <i>à partir de 20h00</i>

Secrétaire de séance : Arnaud PRINTEMPS, assisté des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Subvention exceptionnelle à l'association « Continental Calédonia Pipe Band »

Véronique VILLEMONTAIX présente le dossier.

L'association demande une subvention de la commune Bressuire afin de participer à l'achat de tenues pour le lancement de ce Pipe Band Bressuirais.

L'association a participé au départ du parc ours Terra Aventura éphémère Zamélia le dimanche 26 mai à 15h00 et également le dimanche 2 juin lors du passage de la Flamme olympique au château de Bressuire.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

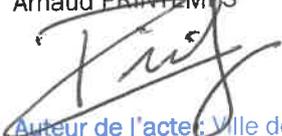
- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 2 000€ à l'association CONTINENTAL CALEDONIA PIPE BAND
- **D'IMPUTER** cette dépense sur les crédits ouverts au budget

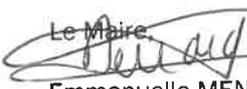
Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,

Arnaud PRINTEMPS



Le Maire

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20240626-DG_DEL_2024_132-DE
Date de télétransmission : 26/06/2024
Date de réception préfecture : 26/06/2024